

Tarifs Mercredis Loisirs au 1er septembre 2025

Les mercredis loisirs sont facturés à l'heure, toute
heure commencée est dûe.

	Tarifs CAF, MSA et régime général de la sécurité sociale
Nouveau Q.F.	Tarif à l'heure
< 300	1,69 €
301...500	1,81 €
501...600	1,92 €
601...700	2,04 €
701...800	2,14 €
801...950	2,24 €
951...1200	2,32 €
1201...1500	2,40 €
1501...1700	2,45 €
1701...1850	2,50 €
> 1851	2,55 €
repas du midi: 4 €	
goûter: 0.78€	

Le mercredi midi **un minimum de 3h est facturé** (ex:si
votre enfant arrive à 12h et qu'il repart à 13h30, 3h de
présence seront facturés + repas du midi)